



CHALLENGE « AGNES SOREL »

Samedi 25 octobre 2025
Et
Dimanche 26 octobre 2025

Début des tirs à 9h00

7 épreuves possibles comportant chacune 3 tirs : 1 à 100, 1 à 200 et 1 à 300 mètres.

**ATTENTION: PAR SOUCIS D'ÉQUITÉ, LES CONTROLES
D'IMPACTS NE SE FERONT QU'AVEC DES TELESCOPES**



4 disciplines en poudre noire :

13 balles en 30 minutes par distance (100 , 200 et 300m)

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1. Burton (Minié) | Fusil à percussion de type militaire |
| 2. Snider | Fusil réglementaire tirant des cartouches P.N. |
| 3. Turner (Withworth) | Carabine match à percussion |
| 4. Bodine (Sporting) | Carabine match tirant des cartouches P.N. |



3 disciplines en poudre sans fumée :

13 balles en 15 minutes par distance (100 , 200 et 300m) sauf Tramond-Lebel en 3 x 30 minutes

- | | |
|---------------------------|--|
| 5. Tramond - Lebel | Fusil réglementaire tirant des cartouches à poudre pyroxylée |
| 6. Lebel Sport | Carabine match tirant des cartouches à poudre pyroxylée |
| 7. Skirmicher | Carabine équipée de visée optique |

Engagement : 10 € 1^{er} discipline (3 tirs : 100,200 et 300m) 8 € pour les suivantes

Classement unique. En cas d'ex-æquo l'origine prime sur la réplique.

Le classement pour le challenge Agnès Sorel se fera sur 2 tirs :

2 disciplines au minimum ou 2 tirs avec armes différentes dans la même discipline

**Restauration sur réservation avant le 21 octobre (15€ le repas).
Camping possible à proximité du stand .**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER :

M. Michel Poirot

02.47.93.24.44

06.72.69.68.30

E.Mail : atschinon@gmail.com

CHALLENGE « AGNES SOREL »

Les 25 et 26 octobre 2025

COUPON A RENVoyer A

M. Michel Poirot

10 Impasse Agnès Sorel

37500 CHINON

02.47.93.24.44

06.72.69.68.30

E.Mail : atschinon@gmail.com

Pour les jours et heures de tir nous vous satisferons d'après l'ordre d'arrivée des inscriptions.

10 € pour la 1^{er} discipline

8 € pour les suivantes

15 € le repas (boisson comprise)



CHALLENGE AGNES SOREL 25 ET 26 OCTOBRE 2025

NOM :

PRENOM :

CLUB :

LICENCE N° :

TEL :

E-MAIL :

DEBUT DES TIRS : 9 H

Discipline	OR.	REP.	H. de tir Samedi	H. de tir Dimanche	TYPE D'ARME UTILISEE (Modèle et Calibre)	Nb repas Samedi	Nb repas Dimanche	Somme due
Burton								
Snider								
Turner								
Bodine <i>Minié</i>								
Tramond- Lebel								
Lebel – Sport								
Skirmicher								

Total à Payer

1 x 10 € = 10 €

.....x 8 € =€

Nb de repas x 15 € =€

TOTAL =€

Chèque à l'ordre de A.T.S.Chinon à régler sur place

Règles communes à toutes les disciplines

Toutes les armes que vous utiliserez devront être en conformité avec la législation en vigueur.

~~~ Chaque tireur sera responsable de son arme, de son fonctionnement ainsi que de son équipement. ~~~

1. **Les règles de sécurité** sont celles en vigueur dans tous les stands F.F.T.
2. **Le comptage des points s'appliquera au cordon pour toutes les disciplines**
3. **Une commission de contrôle** pourra être mise en place. Elle sera présidée par le président de l'A.T.S.C., il sera épaulé par 2 tireurs reconnus pour leur savoir (1 tireur arme moderne et 1 tireur poudre noire), désignés par tirage au sort.  
Cette commission aura pour but, entre autre, de contrôler les armes et plus particulièrement celles qui pourraient être litigieuses, et de gérer tout autre problème nécessitant son intervention.  
**Les décisions de la commission seront sans appel.**
4. **Si l'arme présente 1** ou plusieurs caractéristiques inhabituelles, le tireur devra faire la preuve qu'elle a réellement existé par le biais de documents.
5. **Le contrôle des armes** pourra s'effectuer à tout moment par la commission de contrôle sur le pas de tir et avant le début de chaque série par un arbitre. Cela se fera toujours en présence du tireur.
6. **Les séries** seront de 3 fois 30 minutes sauf Lebel Sport et Skirmisher qui seront de 3 fois 15 minutes.
7. **La compétition** commencera obligatoirement par le 100m pour se terminer au 300m.
8. **Les armes entrant** dans les catégories Burton, Snider, Turner et Bodine tireront 13 projectiles, devront utiliser exclusivement de la poudre noire et ne seront autorisées qu'à tirer des balles en plomb pur ou allié, avec ou sans chemisage papier. Sont exclues toutes ogives avec chemisage ou gas-checks métalliques.
9. **Les armes comprises** dans les disciplines Tramond-Lebel, Lebel Sport et Skirmisher tireront 13 cartouches et utiliseront de la poudre pyroxylée.
10. **Il ne devra y avoir** sur la desserte ou le poste de tir, que le nombre de cartouches ou de charges et de projectiles nécessaires pour 1 série : soit 14 (en comptant 1 éventuel flambage ou 1 éventuel incident) au maximum.
11. **Le contrôle des cartouches** et des éléments nécessaires au tir pourra avoir lieu à tout moment sur le pas de tir et sera effectué en présence du tireur soit par 1 arbitre ou par la commission de contrôle.
12. **1 quatorzième impact** dans votre cible, vous coutera respectivement 14 points de pénalité. En cas de problème, veuillez le signaler à l'arbitre.  
Aucun litige non signalé sur le pas de tir ne sera pris en compte.
13. **Les tenues de tir** dites modernes ( veste, pantalon, gant I.U.T., etc...) ne seront admises que dans la discipline Lebel Sport.  
Pour les autres épreuves ne seront admis que les vestes souples de confort, les gants souples sans rajouts caoutchoutés et les lunettes de type Knoblock à la condition qu'elles soient équipées de 2 verres de protection.
14. **Les bretelles** devront être fixées aux 2 anneaux grenadières pour les armes militaires des catégories Burton, Snider, Tramond-Lebel.  
Bodine, Turner : la bretelle ne pourra avoir qu'un point de fixation mais ne devra pas être accrochée à la veste.  
Lebel Sport : libre.
15. **Le coatching** sera autorisé à toutes les distances, mais à la condition qu'il se fasse de façon discrète et qu'il ne gêne pas les autres tireurs.
16. **En cas d'ex-æquo**, l'origine prime. Le gagnant sera celui qui a le meilleur score à 300 m, s'il y a encore égalité on utilisera le score à 200 m puis à 100 m et enfin le nombre de 10, de 9, de 8, etc... sur les 3 distances.
17. **La vérification des impacts** se fera uniquement au télescope, une indication à votre demande pourra vous être donnée à la distance de 300m pour les 3 premiers impacts.



### **\* Règles pour le Burton et le Snider**

- ❑ **L'**arme devra être Réglementaire ou conçue pour 1 usage militaire.
- ❑ **Les** transformations civiles seront admises à condition qu'elles ne touchent que les parties bois.
- ❑ **L'**arme sera munie d'1 hausse fixe ou seulement réglable en site, le guidon devra être fixe et découvert.  
Exemple : le Springfield Trapdoor avec hausse Buffington sera classé dans la catégorie Bodine.
- ❑ **Les** cartouches devront être en 1 seul élément pour la catégorie Snider.
- ❑ **Pas** de nettoyage entre les coups sauf pour les armes utilisant des cartouches combustibles ou mixtes (carton/laiton) il sera permis d'écouvillonner la chambre et de chasser les résidus en utilisant la baguette de l'arme.
- ❑ **Dans** la discipline Burton, l'utilisation d'1 entonnoir ou d'1 tube de chargement long ne sera pas autorisé, seul 1 entonnoir court ne dépassant pas 10 centimètres de longueur totale pourra être utilisé.

### **\* Règles pour le Turner et le Bodine**

- ❑ **Seront** admises dans ces catégories, les armes dites libres ainsi que les armes réglementaires munies d'appareils de visée dérivables latéralement ( ex : Springfield Trapdoor à hausse Buffington).  
Ces armes pourront être équipées de guidon, ou d'insert, sous tunnel dérivable ou non, de niveau, de dioptré, à condition que ces appareils soient d'1 type contemporain à l'époque de l'arme.
- ❑ **Les** visées optiques sont interdites.
- ❑ **Seront** autorisés : le nettoyage entre les coups, l'entonnoir ou le tube de chargement long, les cartouches en éléments séparés pour la discipline Bodine.

### **\* Règles pour le Tramond-Lebel**

- ❑ **L'**arme devra être Réglementaire ou conçue pour 1 usage militaire.
- ❑ **Seront** admis dans cette catégorie, les fusils mono coup, à répétition manuelle ainsi que les armes semi-automatiques à condition que le modèle soit antérieur à 1958.
- ❑ **Les** transformations civiles seront admises à la condition qu'elles ne touchent que la chambre et le calibre. Les transformations 'National Match' sont interdites.
- ❑ **Les** organes de visée devront être conformes aux modèles réglementaires.
- ❑ **Les** visées optiques ainsi que les dioptrés ne seront pas autorisés.

### **\* Règles pour le Lebel Sport**

- ❑ **Entrent** dans cette catégorie toutes les carabines dites de match, libres ou standards.
- ❑ **Le** règlement F.F.T. 300 m s'appliquera à cette discipline.

### **\* Règles pour le Skirmisher**

- ❑ **Sera** admise toute arme longue, équipée de lunette de tir.
- ❑ **Seuls** les appuis avant seront autorisés (bipied, sac de sable etc...)
- ❑ **Le** tir s'effectuera en position couché :
  - à 100m : sur 6 cibles carabine 22LR 50 m ( 2 balles sur 5 cibles et 3 sur la dernière)
  - à 200m : sur 2 cibles « Surprise » (7 balles sur 1 et 6 sur l'autre)
  - à 300m : sur 2 cibles « Surprise » (7 balles sur 1 et 6 sur l'autre)

